

LETTRE OUVERTE Conseil Municipal du 08 Février 2010

A l'attention de Monsieur le Maire,

A l'attention de Messieurs les Chefs de groupe,

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux

Sans point à l'ordre du jour, en complément à sa carte de VŒUX, l'ACVV rappelle :

- **son interrogation sur la présence du Chlorure de Méthyle** sur le site STEPAN EUROPE 9,8 Kg en 2006 (cf. site des Emissions Polluantes) ; dans ERS 2008 (Etude Risque Sanitaire-atelier C)
- l'acceptabilité du **risque sanitaire** fait qu'avec modélisation : en 2006 acceptable, 2008 non significatif avec les quotients de danger **QD rénal** et **QD effets sur développement** remplacés sans justification par les quotients de danger **QD digestif** et **QD oculaire** → induisant : devaient-ils tous être considérés ?

Si l'ACVV a été rassurée par :

- l'ouverture de la Médiation par Monsieur le Procureur de la République pour sa plainte de Mise en Danger de la Vie d'Autrui,
- l'engagement de la Municipalité de Voreppe d'assurer une réunion tripartite ACVV-Mairie-STEPAN, et de concerter l'ACVV,
- la considération du site STEPAN EUROPE en zone VIOLETTE, inondable et inconstructible en l'état pour l'Enquête Publique PPRN,
- l'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de Voreppe.

L'ACVV s'inquiète de :

- au vu des interrogations et arguments de l'ACVV apportées dans son mémoire-réponse, du retrait de STEPAN EUROPE de la Médiation, induisant ainsi son absence de réponse.
 - du silence de la Municipalité de Voreppe : pas de réunion, pas de réponse à nos courriers et mails...
 - l'attente de **validation du PPRN**, induisant la non élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et les **interrogations sur les causes et conséquences** de ce délai.
 - Voir le **PCS considéré finalisé** (cf. article de l'IRMA sur l'élaboration s'en suivant des PPMS (plan particulier de Mise en Sécurité) pour les établissements scolaires.) alors que :
 - **aucun exercice n'en a encore été fait,**
 - dans le dossier consultable l'ACVV constate :
- ⇒ **le seul classement pour ce site SEVESO par le DMS** (Diméthylsulfate) sans considération des autres substances dangereuses retenues par la campagne CIRIMI,
- ⇒ **la zone de danger calquée sur celle du PPI**, sans considération de l'abandon de création du 3^{ème} atelier
- ⇒ sans précisions sur les Entreprises, hôtels... concernés : nom, **comptage**, localisation sur plan...
- ⇒ dans la fiche ORG n° 7, **l'appel des riverains** à faire par le secrétariat : Listing tel liste rouge, portable, fixe. Et si nuit, Week-end, pont...
- ⇒ **sans connaissance du tracé exact des canalisations TMD, du trafic routier TMD...**
- ⇒ **sans étude du risque INONDATION pour le site STEPAN EUROPE VOREPPE**
- l'insuffisance des moyens de prévention et de secours internes et externes au site :
- ⇒ sans mise en place d'une CMIC Cellule Mobile d'intervention Chimique,
- ⇒ avec la fermeture de la caserne de pompiers de Voreppe...
- ⇒ la sirène PPI audible par les riverains que si fenêtres ouvertes et sans radio, ni TV fonctionnant...
- ⇒ la médiocrité des seuls panneaux PPI installés en bordure Roize, **sans détecteurs de fuite reliés à panneaux pouvant bloquer la circulation.**

Nous vous sollicitons pour une réelle prise en compte de l'environnement sensible, des risques et dangers induits par cette ICPE classée SEVESO seuil haut et nous référons **aux objectifs de l'Agenda 21, pour un développement durable en protégeant notre environnement.**

Le BUREAU de l'ACVV